

SAPERE AUDE ? TEMPS ET TANT DE QUESTIONNEMENTS

« Que "les choses continuent comme avant", *voilà* la catastrophe »

Walter Benjamin, Paris capitale du XIX^e siècle

André Bélanger¹

Il y a quelques années, alors que je préparais une intervention avec un jeune collègue, je lui demandais s'il allait jouer le rôle du jeune révolté et moi celui du vieux sage, ce à quoi il a répondu, doutant certainement de ma sagesse, qu'il était plutôt en mode « jeune désabusé » et que selon ma logique binaire passablement sommaire, il faudrait que je sois quelque chose comme le vieux jovial. Les doutes sont toujours les mêmes de mon côté, mais difficile dans le contexte actuel de *professer* jovialement, sans compter que j'aurais l'impression d'inscrire cette humeur joyeuse au sein de ce qu'un Marcuse contemporain qualifierait sans doute d'euphorie critique dans le malheur de notre réflexion universitaire et juridique. Tout n'a-t-il pas été dit sur l'importance de la critique en droit et au sein des universités ? J'ai bien peur de ne pas avoir de propos nouveaux à ajouter ici. Rien de bien nouveau, j'en conviens, mais à quoi bon une *crise*, si elle ne permet pas une remise en question de nos habitus?

Pourtant, après la précipitation vers la mise en ligne des cours et les inscriptions pour les sessions d'été et d'automne, tout semble avoir été fait pour « continuer la vie universitaire comme avant ». Et malgré le manque de temps, l'éloignement des étudiant-e-s et le malaise sociétal, le fait d'être ainsi déstabilisé me remet en tête cette citation de Benjamin, de même que plusieurs questionnements en lien avec mon rôle de professeur de droit, avec la gestion de crise au sein des facultés, la transformation en marche de l'enseignement et de la recherche en droit de manière générale.

Ainsi, nous semblons disposés à laisser aller, à cheminer docilement entre les balises tracées par nos administrations universitaires d'une part et, d'autre part, les dictats de l'économie du savoir qu'on annonce *d'avance* mise à mal par les circonstances. Mais alors, qu'en est-il de notre courage

¹ Professeur titulaire, Faculté de droit, Université Laval

intellectuel à aller « au bout » de nos arguments, de nos réflexions juridiques ? Et, corollairement, quel est notre rôle, si ce n'est notre responsabilité, à l'égard des jeunes collègues qui entrent dans la course ? Je choisis ce terme car il s'agit bel et bien d'une course désormais, tant par le rythme aliénant que par la compétition plutôt vulgaire qu'elle instaure entre nous et qui tend à nous éloigner de l'idée initiale de l'université telle que préfigurée au XIIe siècle. Faut-il nous inquiéter, pour la génération de chercheur-e-s qui monte, de l'impact de ces formes d'autopromotion encouragées et valorisées par nos employeurs, des quêtes de subventions permanentes qui même lorsqu'elles sont « d'équipe » servent au final à redorer notre blason individuel de chercheur ? Je voudrais aussi questionner la pertinence de la multiplication des prix et des concours de tout acabit, questionner cette valorisation puérile des gratifications qui, inévitablement, affecte notre indépendance intellectuelle. Trop souvent il faut plaire pour remporter la palme, tandis que le savoir n'a a priori rien d'un agrément, à moins d'officialiser notre rôle de représentants commerciaux au sein de la marchandisation du savoir ? En posant de telles questions, en mettant en parallèle notre capacité à faire du droit un savoir avec celle de notre volonté heuristique en cours de carrière, suis-je en train de tomber de Charybde en Scylla, alors que tentant de guider le débat vers l'île de la critique juridique qui se peuple lentement, je nous déporte vers le récif de la question de l'indépendance universitaire ?

C'est donc plein de jovialité plus ou moins feinte que je formule l'interrogation : Osons-nous vraiment, toujours, faire ce qui doit être fait dans une optique de questionnement de ce qu'est la *vie bonne* – pour utiliser un terme cher à l'École de Francfort –, baser notre enseignement sur ce que nos réflexions nous indiquent comme étant pleinement justifié, présenter les résultats qui s'imposent intellectuellement, même s'ils peuvent irriter sur les plans de la politique facultaire, universitaire, subventionnaire, professionnelle et sociétale ? Ce qui nous mène à une question aussi fondamentale qu'évidente en raison de son essence – j'ose le terme – ontologiquement universitaire : est-il seulement justifié de poser une telle question ? Et voulons-nous nous poser cette question aujourd'hui ou cherchons-nous davantage à poursuivre sans trop de heurts dans notre carrière universitaire et cheminer rondement vers le statut de professeur titulaire, ou mieux, de titulaire d'une chaire d'excellence quelconque ? Peut-on vraiment imaginer aujourd'hui une jeune collègue de droit privé s'écriant *basta cosi!*, tel un jeune Gramsci, devant l'aboulie de notre indifférence contemporaine quant au projet de

carrière semé d'évaluations de toutes sortes, de défis stériles et d'étapes *gestionnariales* que nous dressons tous plus ou moins consciemment sur le chemin de sa réflexion de professeure? Et ce, même en temps de pandémie qui devait, disait-on, commander une pause?

J'exprimerais d'autres doutes candides si on me le permet : cette demande constante de « nouveautés » et de projets *subventionnables*, cette course à l'« excellence », à la création de chaires de toute espèce, n'est-elle pas au mieux naïve, l'université ne pouvant se réinventer en permanence et l'excellence ne pouvant, par définition, se généraliser ? Au pire, n'est-elle pas idéologiquement marquée puisqu'elle tend à nous éloigner des leçons « historiques » quant à la raison d'être de l'université en ne permettant plus au professeur de prendre les césures nécessaires à la réflexion – ne serait-ce qu'en temps de pandémie ? En nous pressant vers la nouvelle manne de recherche que représente la Covid-19, bien déterminé-e-s à démontrer avec fierté notre excellence de chercheur-e-s impliqué-e-s, en instituant de la sorte un rapport compétitif entre universitaires dans un contexte de crise, ne nous éloignons-nous pas d'un esprit proprement épistémologique et désintéressé ? Ne vaudrait-il pas mieux, en ce sens, revendiquer notre désir de nous extirper d'une médiocrité consciente, plutôt que de nous complaire dans cette ambiance aussi galvaudée que présomptueuse de prétendue « excellence » universitaire? Une recherche rapide sur le site internet d'une université indique que le mot-clé « excellence » se répète plus de 44 000 fois, alors que « médiocrité » ne donne que 341 entrées. Devant une surenchère aussi grotesque, j'en viens à préférer sans gêne ma médiocrité de professeur/chercheur dans le contexte troublé qui est le nôtre. D'autant plus que le droit, parce qu'il s'applique globalement et uniformément, est le sujet « médiocre » par excellence.

Ainsi, plutôt que de nous auto-accoler cette étiquette d'excellence, pourquoi ne pas revendiquer que l'excellence est une utopie, vers laquelle il faut certes tendre, comme vers toute utopie, mais que tendre vers, se tourner vers, ce n'est pas instaurer un régime d'évaluation perpétuel, ce n'est pas foncer vers les bourses et les concours, c'est plutôt accepter que par définition c'est un *non-topos* et que lorsque l'on prétend être sur ce lieu inexistant, on glisse inévitablement de l'utopie vers l'idéologie. Et rappeler au passage que selon Paul Ricoeur l'utopie s'oppose à l'idéologie, rappeler que l'utopie est une solution de rechange critique qui s'oppose à ce qui existe. Se souvenir aussi que Walter Benjamin liait, dans un texte

de jeunesse, l'excellence universitaire à l'idée de barbarie. Et garder aussi à l'esprit, pourquoi pas, que l'autrice Svetlana Alexievitch écrit qu'un homme sans utopie est bien plus terrible qu'un homme sans nez.

Aujourd'hui, en droit privé – on m'excusera j'espère de m'en tenir à mon domaine d'enseignement et de recherche –, comment est-ce qu'une jeune juriste privatiste peut développer un discours véritablement critique sans être *de facto* qualifiée au mieux de normativiste passéiste et au pire d'utopiste naïve ? Est-ce que le questionnement de l'état du droit privé et de son enseignement se résume à ce que Ferdinand Céline disait des intellectuels : « Il avait le vice des intellectuels, il était futile » ? Futilité donc. Est-ce que l'universitaire peut seulement revendiquer une certaine futilité ? Voire, est-ce que revendiquer la futilité aujourd'hui, en temps de crise pandémique, n'est pas un acte critique *per se*? Faire le choix de ne pas faire de demandes de subvention, est-ce faire le choix de la futilité ? La futilité implique évidemment un jugement de valeur. Or, justement, qui juge de la valeur des réflexions des universitaires aujourd'hui ? De la pertinence d'une pause contemplative ? De l'intérêt d'un découragement épistémologique ? D'un recul pandémique ?

Ainsi, dans le contexte contemporain du droit privé, la jeune professeure peut-elle cheminer sans trop de difficultés si elle s'inscrit en faux avec le régime actuel de marchandisation du savoir d'une part, et de mercenariat des juristes privatistes d'autre part ? Peut-elle, ou mieux, doit-elle jouer franc jeu et se mettre à dos les institutions susceptibles de la subventionner, par exemple en droit des contrats et des assurances pour référer à ce que je connais le mieux, parce qu'elle considérerait, disons, que les organismes de défense des droits des consommateurs favorisent une forme de « sur-consommation durable » socialement dommageable ; que l'Autorité des marchés financiers, par l'intermédiaire de ses subventions, autorise allègrement et contrôle trop peu les acteurs financiers ; que les ordres professionnels recherchent des impacts concrets intéressés ; ou que les FRQSC et CRSH concentrent et orientent les domaines à explorer dans une perspective de capital politique peu subtil ? À toutes et tous nous coller le nez sur la Covid-19, sur les subventions de recherche et offres de cours qui s'y rattachent aujourd'hui, n'est-ce pas le doigt que nous regardons, plutôt que le champ des possibles qu'il pourrait désigner ? Une jeune professeure pourrait-elle revendiquer son rôle d'universitaire en refusant le jeu du financement-coronavirus ? Du « réseautage » pandémique ? Le jeu de

l'autopromotion ? Le jeu du narcissisme médiatique ? Le cas échéant, la laisserions-nous cheminer sans désavantage et difficulté, sans pression et avec le soutien de la communauté ou lui imposerions-nous indirectement la marche à suivre afin qu'elle ne s'écarte pas du droit chemin? En toute jovialité, (et à titre de médiocre par excellence), je pose la question et je me tais : y a-t-il une réponse autre à donner que *nous n'avons pas le choix* ?